

# Compte rendu de la première journée de l'université d'Automne du mouvement Sauvons la Recherche sur l'enseignement supérieur et la loi de réforme de Université

## Rencontre avec le Ministre

P.-L. Garoche – Doctorant IRIT – INPT, Toulouse

### Résumé

Un ensemble de prises de notes, pas très synthétiques mais qui permettent de se rendre compte du contenu et du genre des interventions.

Un compte rendu non officiel plus complet sur l'ensemble des journées de l'université de SLR peut être trouvé sur ma homepage en attendant un compte rendu officiel sur le site de SLR.

Je tiens à m'excuser par avance pour toute imprécision concernant les noms et qualités des intervenants des tables rondes.

### Table ronde avec Valérie Pécresse, ministre de la Recherche

#### 10h15 Ouverture de la journée

Madame Pécresse étant en retard, Bertrand Monthu- bert, président de SLR, ouvre la journée. Il présente le programme

**ven. PM** Enseignement supérieur.

danger de la loi : politique hasardeuse, clientélisme, danger pour la démocratie

proposition de mécanismes, de modes de fonctionnement pour solutionner des pb dus à la loi : par exemple les CS remplacés par les commissions de recrutement

**sam. AM** Attractivité des universités. expériences du lycée de Bertholot (Toulouse) accueil des lycéens à l'université

**sam. PM** 2 débats questions européennes et financement (ANR & co)

**dim. AM** Évaluation et bibliométrie

#### 10h23 : le Budget de la Recherche – Henri Audier<sup>1</sup>

Il est très critique par rapport au budget adopté. La ventilation globale du budget a été donnée, mais il faudra attendre un peu pour avoir le détail des lignes par poste. Voici en vrac les remarques :

- L'enveloppe globale des finances de l'état sur la recherche : 1,8 milliards dont 470 M d'euros pour les retraites
- augmentation énorme de l'aide au privé (crédit d'impôt) +56%, mais d'après la cours des comptes, il n'y a de corrélation observables entre l'attribution de crédits d'impôts et l'augmentation de la recherche
- incitations par rapport aux carrières : en moyenne 7 euros par mois en plus par personnes
- changement fondamental dans l'emploi : pas seulement un pb de précarité, un changement profond : des statuts moins protecteurs
- doctorants : impression qu'"ils" essayent de rattraper le niveau des alloc. Mais le pb d'attractivité, c'est l'assurance de débouchés pour les étudiants qui s'engagerait dans cette voie. En gros, si on est bon et si on prend la filière recherche, on sait qu'on est pas dans une impasse. L'absence de plan pluriannuel est non attractif
- le pb du 1er cycle : il faut encadrement, surface ... mais dans le budget il y a 40M à partir de septembre ... prochain !!! En moyenne 20 minutes en plus d'encadrement par an et par étudiant.
- 390 M sur le crédit d'impôt et 6,5M sur l'augmentation du crédit recherche des université !!!! En faisant les calculs, l'augmentation du financement des labos va monter moins vite que le PIB !
- 800 M pour la recherche publique dont 50% doit aller

<sup>1</sup>À ce sujet, on peut également consulter le billet du même auteur sur le site de SLR : <http://recherche-en-danger.apinc.org/spip.php?article1631>.

vers le privé (en additionnant les crédits d'impôts, les aides ANR ciblées entreprises ...)

- Enfin, 3M sur le logement étudiant et 1 seul sur la santé étudiante

### **10h35 : Reprise de Bertrand Monthubert : appel à questions pour préparer la rencontre avec Valérie Pécresse**

**Bruno Chaudret, directeur UPR CNRS** à propos des crédits laboratoire : équipe de recherche en faillite. On fait quoi ? On licencie les chercheurs, on les délocalise dans d'autres équipes.

Partie Financement CNRS déplacé sur l'ANR qui suit les effets de mode

**Jacques Moret vice pres CPCNU** procédure de recrutement de la loi : à la tête du client

**Daniel Steinmetz** pb de l'emploi : bcp de gens en CDD, CDI dans l'université (IATOS et Postdoc pour l'instant, bcp plus ...). Rien dans la fcn publique ne permet de décrire leur statuts en terme d'augmentation de salaire ... une univ toulousaine propose de recruter des fonctionnaires de catégorie A à smic + 6%

**Édouard Voisin** la qualité de la science. de nombreux domaines bons pas tous mais y en a des bons. Dans la loi rien ne permet de savoir si il en saura toujours autant dans quelques années.

?? méconnaissance du métier du contexte du gouvernement et de la ministre

**Bernard Jacq, membre CA SLR** 3 questions

1. crédit impôt recherche : mesure inacceptable en l'état. Que l'embauche de doctorant soit viable
2. sur les organismes : on parle de l'université mais plus des organismes. Quel devenir ?
3. sur l'ANR : en 2004 les gens étaient pour la création d'une telle agence. Mais après trois ans, 20% des demandes des programmes blancs sont satisfaites. Au bout de 3 ans il reste 40% non satisfaites. Que font les équipes sans ANR

**Jean-Daniel Kant, MCF LIP6** si il y a tant de moyen, on devrait pas être dans le besoin. Mais ils sont mal distribués. Le statut de enseignants chercheurs devient critique sans limite de charge.

**Bruno Julliard, UNEF** budget et loi sur l'univ. la volonté du gouvernement de porter une grosse partie d'une classe d'âge au niveau licence n'est pas en concordance avec le financement de l'enseignement de celle-ci.

**Jean Conter, MCF INPT** pouvoir du président. Mesure de limitation ? statuts des personnels

**Henri Audier, retraité, SLR** : réponse sur les statuts : initialement avoir des gens capable de résister aux pressions.

nécessité de faire un communiqué pour rendre compte de la journée. Pour ne pas se faire récupérer par le gouvernement.

**Bernard Dupré, DR** expression du malaise : on parle du salaire, des bâtiments ... Mais on est pas digne de recevoir des gens : décredibilisation de la recherche française par rapport aux chercheurs étrangers, aux industriels, aux étudiants

**Dimitri ???** avenir des organismes en part. CNRS

??? comment faire émerger une politique globale de recherche

**christophe, avocat** Bernard Belloc, conseiller personnel de Nicolas Sarkozy, est le vrai ministre de la recherche.

Il parle d'AZF et soulève les pb de la privatisation. Il a du mal à trouver des chercheurs indépendants du privé, Total dans son cas (avocat d'AZF).

**Xavier Lambert, CNESUP** collégialité. disparition des structures représentatives. les rangs B (70% des gens) disparaissent des instances (CA & co).

**Delphine Lacoste doctorante UT1** doctorants non financés

**Claude ??? sociologue a l'UT1** rappel de l'existence des sciences sociales, parent pauvre

**Henri Audier** il ne faut pas dissocier univ et organismes

### **11h22 : Arrivée de Valérie Pécresse**

Accueil par Alain Beneteau, vice président chargé de la recherche pour la région midi pyrénées

### 11h26 V. Pécresse commence (au lieu de 10h00)

Elle veut nous présenter un budget *inédit*. Elle dédouane les univ de la taxe de salaire 85M en plus pour les fac cette année.

Éloge de son budget qui surpasse les exigences du pacte de la recherche. On peut discuter de la ventilation des crédits mais de toute façon son budget est boosté, il est conforme aux engagements pris.

C'est une première marche, d'un engagement plurianuel (5 ans). Ça va gonfler. Quel monde idéal !

4 Priorités :

- l'environnement des chercheurs. (immobilier ...)
- attractivité des carrières (revalorisation des allocs +8% (+16% si on compte l'ancienne augmentation))  
monitorat pour tous : 1000 cette année + 2500 l'année prochaine pour avoir 85% de moniteurs au lieu de 50%  
présentation des doctorants *conseils* : expérience qui vient de bordeaux.
- la recherche sur projets. but : atteindre 50% de la recherche dirigée par les projets
- justification de l'enveloppe de crédit d'impôts suite à l'article : "la France qui passe de l'innovation à l'imitation".  
les PME qui font de la R&D. le crédit d'impôt a été évalué par le gouvernement et la cour des comptes et s'avère positif (CONTRADICTION AVEC L'INTERVENTION DE HENRI AUDIER)

**11h37 reprise de B. Monthubert** Critique : pas d'augmentation des postes : donc au bout de 5 ans , 2x moins d'emplois scientifiques

### 1ère série de questions

Les intervenants précédents reformulent leurs questions (cf. au-dessus).

**Édouard Brezin, Physicien** Quid de la qualité future de la science française : exemple les maths, technologies (nucléaires) qui ont été soutenues autrefois. Rien n'engage aujourd'hui les jeunes à se diriger dans ces professions.

Cette situation ne va pas s'améliorer mais peu d'éléments rassurent : MCF charge augmentée de 50% il y a quelques années. Les décharges ponctuelles (recrutements) doivent être soutenues par des postes.

**Bruno Chaudret** sur les crédits dans les labos

**Delphine Lacoste** doctorants non financés, non représentés aux CA, nouvelles modalités de recrutements qui ne garantissent pas la qualité

### Réponse de V. Pécresse

À propos de l'absence de création d'emploi : créations d'emploi nombreuses grâce au pacte. en terme d'emploi, y en a plus par habitant qu'en Allemagne ou en UK. La vraie question est la qualité des futurs recrutements et les défis démocratiques (départ retraite). 4600 chercheurs qu'il va falloir recruter + les enseignants-chercheurs. En gros pas besoin d'en créer de nouveaux, y aura assez de vieux qui partent.

Pour revaloriser encore les alloc il faut monter les salaires des MCF. C'est le prochain projet du ministre : le chantier Carrière.

Financement ANR vs organismes : c'est pas contradictoire. Les budgets des organismes vont grossir sur le fonctionnement.

On finit sur "Pécresse vs Monthubert" : bataille sur les chiffres des gens qui partent à la retraite et donc des prochaines créations de poste.

### 2ème série de questions

**Henri Audier** projets blancs : ils ne permettent pas de détecter la recherche innovante

budget : dans les 478M d'amélioration des carrières c'est principalement les retards de cotisation de retraites. L'augmentation du crédit d'impôts est comptabilisée sur les crédits recherches. Ce n'est pas un outil pour faire de la R&D. 329M sur les constructions mais combien il y a de retard dans ces chiffres sur les projets déjà voté (construits ?). Enfin, l'augmentation de l'argent pour les facs : +6% c'est à dire presque moins que l'inflation.

Critique de l'approche par projets et la coopération ANR AERES

Manque de scientifiques : l'urgence des urgences est le 1er cycle (40M c'est peu de chagrin cf. au dessus)

**Daniel Steinmetz** pour les organismes : +4,8 % sur le CNRS mais 5% en réserve donc bilan encore incertain.

Sur les emplois : le salarié privé peut renégocier son salaire, etc. Existence de conventions collectives. Par contre, pour le contractuel public, il n'y a RIEN, pas de conventions collectives.

### Réponse de V.P.

cotisations retraites : c'est normal. Ces cotisations augmentent et il y eu des créations de postes suite au pacte.

crédit impôt : il a été évalué. Elle est la chef du ministère de la Recherche publique ET privée. Elle reprend le compte rendu de la cour des comptes qui soutient le crédit impôt (23% retomberait sur les facs). D'après elle, le crédit marche mieux que les subventions aux entreprises.

Emplois contractuels : normalement ils sont protégés par la jurisprudence. Un contractuel doit avoir les mêmes droits qu'un titulaire.

## Suite du débat : Enseignement supérieur et loi de réforme de l'université

Ouverture par Frédéric Sawicki.

*Idee* : faire un peu le bilan de ce que fait la loi et de ce qu'elle ne fait pas. Il va falloir instancier la loi et donc faire des choix. Construire un code de bonne conduite, de bonne pratique pour les universités dans cette instanciation.

Entre autres :

1. les commissions de recrutements qui décident :
  - les ATER
  - la titularisation
  - recrutement des personnels non statutaires
  - PEDR attribuée localement.
2. Diminution en proportion des représentants (Conseil Scientifique ...) aux CA Est ce une bonne chose de déposséder une partie du pouvoir des CS au profit des CA ou du président d'université ? ou pas ?
3. les relations entre le CA et les autres composantes de l'université (les UFR, les départements, les laboratoires)
4. Est ce que la modulation des services sera faite au cas par cas ou bien selon une politique propre à l'université. C'est extrêmement flou.

## Intervention de Bruno Julliard

2 grands reproches :

- loi à minima qui ne répond pas aux besoins : l'exemple de 50% d'une classe d'âge en licence ; la lisibilité des diplômes ; conjugaison d'excellence et de formation de masse
- vecteur de danger pour le service public de l'ens. supérieur : recul démocratique (pouvoir accru des présidents, diminution des contre-pouvoirs, ...), statuts des personnels qui ne favorise pas forcément la qualité d'études des étudiants, enfin, à moyen ou long terme l'état s'affranchira des ses contraintes.

Propositions :

- modifications législatives
- fixer les conditions d'applications : les moins mauvaises possibles

## Intervention de Daniel Filâtre, président de Toulouse 2, membre de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

La CPU (Conférence des Présidents d'Université) était favorable à la loi. Pourquoi nécessité d'une nouvelle loi. Le congrès de la CPU à Metz en février a soulevé le problème. La loi de 84 modifiant celle de 69 était en décalage complet avec la réalité. Modifiée par un ensemble de circulaire et en décalage sur le terrain. Les CA était parfois bloqués sur certains enjeux. Les présidents sont conscients des enjeux scientifiques, les politiques pédagogiques souhaitables ...

Résultat : la loi du 10 août. Quelques critiques et/ou réponses aux critiques :

- Augmentation de la responsabilité du président et du CA resserré. Pas grave d'après lui.
- Contre pouvoir et questions de démocraties. Dans cette loi, on peut "faire fi" de la démocratie universitaire. Il s'agit donc de construire les contre-pouvoirs.
- Modèle de régulations qui doivent être renouvelés. (???)

La CPU a forcé le fait que toutes les universités deviennent autonomes au sens de la loi. La loi est un appel pour un travail politique et réflexif sur le fonctionnement de l'université. Positif !

L'engagement de l'état doit être pérenne. Le projet de loi "Finance 2008" ne nous va pas (CPU). Il n'y a pas d'augmentation des financements structurels (que des projets). En moyenne 6400 euros par étudiant, ici Toulouse 2 et Toulouse 1 en dessous de 3300.

## Intervention de Jacques Moret, Conférence Permanente du Conseil National des Universités (CPCNU)

Position unanime et hostile de la CPCNU sur les statuts des enseignants chercheurs. En particulier :

- les commissions de recrutement : recrutement non garantis par une collégialité, possibilité de comité avec uniquement des rangs A.
- la possibilité du président d'embaucher seul des chercheurs contractuels
- droit de veto du président pour les recrutements et les mutations

## Intervention de Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP

Contexte : remodelage global des services publics (pas uniquement les universités). Aucune création de poste et possibilité d'emplois contractuels : mauvais signe pour l'université. Rien n'est non plus fait pour rendre les diplômés universitaires performants.

### Débat

Objectif : communication vis à vis de la communauté scientifique et des étudiants. Tous les conseils vont être renouvelés dans les 9 mois, CA, CEVU ... Il faut faire des propositions pour "limiter la casse".

**???, secrétaire général de FSU** cette loi fait suite au pacte pour la recherche. les organismes sont en train d'être démantelés :

- ANR a retiré l'attribution des crédits
- le pacte pour la recherche a décrit une nouvelle méthode d'évaluation des labos

Le CNRS se replie sur lui-même. Intervention interrompue : hors sujet. On doit faire des propositions et non répéter les problèmes.

**Jean Daniel Kant, MCF LIP6** On ne voit pas la finalité du changement apporté par la loi. Il propose de faire une opération de communication.

Proposition :

- Le CS et le CEVU aient un rôle fortement consultatif et que le CA ne puisse pas prendre une décision sans 2nd lecture
- la commission de recrutement comporte un membre de chaque discipline
- relancer la recherche universitaire en synergie avec les organismes (est encore possible).

**Jean-Pierre ???, représentant la CGT** Il propose de temporiser jusqu'au 17 décembre, date à laquelle le CNESR donne les dotations globales de fonctionnement de chaque université.

**Rémy Mosseri, SLR, membre du CS de son université Paris VI** En quoi la loi va grever le pouvoir de la CS ? C'est déjà uniquement une chambre d'enregistrement. Elle n'a aucun pouvoir.

L'université devient le 3e choix pour les étudiants. Les premiers choix sont des filières sélectives.

Question à B. Julliard : Quelle est la position de l'UNEF sur le problème de la sélection à la fac.

**Catherine Jeandel, présidente d'un CS** suggestion : dans la charte ou code de bonne conduite, il faudrait mettre un garde fou sur le risque de marchandisation de la science dû à la recherche sur projet. Recherche de crédit chez les industriels et les dérives possibles.

### Réponses de la tribune

**B. Julliard** L'UNEF est hostile à la sélection. L'université doit accueillir plus d'étudiants donc il ne faut pas limiter leur entrée. Propositions :

- Fixer un taux maximal de contractuels dans une univ.
- Refus du droit de veto du président

### D. Filâtre

- il faut penser dès maintenant à la construction de la démocratie universitaires : prendre 6 à 8 semaines. Ne pas se faire bousculer par le calendrier du gouvernement.
- il faut repenser les statuts dès maintenant
- les élections vont changer de nature

**J. Moret** réponse à la question sur la finalité de la loi mais il manque certains éléments : statuts des enseignants-chercheurs, contractuels ... Il faudrait que les contre-pouvoirs soient les même pour chaque établissement. Que chaque université n'essaie pas de faire sa sauce dans son coin.

**J. Fabbri** Les contre-pouvoirs existent déjà, c'est les organisations syndicales.

Dans la LRU, il n'y a même pas de centralisation nationales des publications de postes par discipline pour le recrutement.

### Débat

**É. Voisin** Qui va être juge de la responsabilité des présidents ? Devant qui ? Devant quoi ? De la finalité des universités ? Qui va évaluer la formation des étudiants, la valorisation, la qualité de la recherche, les recrutements ?

**Xavier Lambert, MCF Mirail** Il est pour le retrait de la loi qui "n'apporte rien de positif". Elle sert principalement à retirer les instances syndicales, contre-pouvoirs, des structures de l'univ.

**Martin Andler, Versailles, SLR** Il n'est pas pour un retour en arrière mais il faut préparer l'application la moins mauvaise. Il faut se préparer calmement à cette application. Création de formes de contre-pouvoirs. Il faudrait

que la CPU donne pour mot d'ordre de temporiser l'application de la loi.

**Daniel Steinmetz** quel service public pour l'univ. Exemple de la SNCF (coupée en 2 boîtes : une qui exploite les rails et l'autre qui facture leur utilisation. Ca donne des gares qui ne sont plus desservies car non rentable pour remplir les trains ...).

**Rémy Mosseri & Catherine Jeandel** 2 dangers :

- précarisation des statuts → embauche définitive autour de 35 ans au lieu de thèse + 2. Apparitions de sorte de tenure.
- évaluation grossière avec la bibliométrie (AERES)

**D. Filâtre** qui va juger ? il y a deux niveaux : interne et externe : AERES. Pb : absence de débats sur l'AERES interne : peu de débats d'évaluation interne. objectifs et façon de les évaluer

### Récapitulatif de Frédéric Sawicki

- problème des contractuels : il faut imposer les mêmes statuts que les fonctionnaires. Ça sera bien pour les agents et ça empêchera peut-être le président d'en abuser.
- les inquiétudes des EPST, la relation université - EPST doit être approfondie.
- il faut repenser le rôle des CS. Si déjà ça ne fonctionnait pas avant alors avec leurs pouvoirs diminués ... Il faut que les personnels présents dans ces instances ne permettent pas qu'elles soient uniquement des chambres d'enregistrement mais qu'elles servent vraiment.
- Une possibilité pour bloquer l'application de la loi, c'est de boycotter les élections. Est-ce que les institutions syndicales veulent choisir cette voie ? Réponse : "Non"
- Définition des obligations de service des enseignants

### Intervention de B. Monthubert

Les statuts doivent être votés avant le 11 février, établissement par établissement. Il faut vraiment faire des propositions, ça peut avoir des effets à long terme (loi précédente sur les statuts : 30 ans).

Les comités de sélections :

- proposition de comités de spécialistes régionaux
- il doit être pérenne (et donc ne pas changer à chaque poste)

- un processus de désignation qui repose sur la démocratie

La loi renforce l'hyper-présidentialisation mais ne parle pas des liens entre président et les autres composantes. Surtout dans la fusion des universités : cf. Strasbourg (grosse université avec un tout petit CA : comment peut-elle construire des commissions de recrutement de qualité). Comment un petit CA pour une grosse univ. peut nommer les comités de sélections ? Il faudrait aussi mettre des évaluations internes par rapport à l'affectation des postes.

Enfin, comment arrive-t-on à gérer la possibilité de recruter des contractuels. Notamment le pourcentage de ces contractuels fixé dans le plan quadriennal. Il y a déjà beaucoup de précaires dans les enseignants d'université : ATER, vacataire ...